



Sainte-Croix, le 05 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après les différents tarifs pour les concessions du cimetière communal :

- Concession temporaire 30 ans 2,5 m x 2m (5m<sup>2</sup>) 300€
- Concession perpétuelle 2,5 m x 2m (5m<sup>2</sup>) 600€ (*droit de timbre et enregistrement environ 35€*)

**Columbarium :**

- Concession temporaire de 15 ans **urne au sol** 400€
- Concession temporaire de 30 ans **urne au sol** 600€
- Concession temporaire de 15 ans **case murale** 500€
- Concession temporaire de 30 ans **case murale** 700€

Chaque case peut recevoir 4 urnes maximum.

Les concessions temporaires sont renouvelables.

**Procédure administrative :**

- Vous signerez un acte de concession en **3** exemplaires
- Vous recevrez ensuite un avis de somme à payer à votre domicile
- Vous effectuerez le paiement auprès du :  
*Centre des Finance Publiques d'Albi et Périphérie*  
*209 rue du Roc*  
*81014 ALBI Cedex 9*
- L'acte de concession vous sera retourné une fois qu'il sera enregistré.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN